

# Diapositive de résumé

- Les Pré-requis

## Les Pré-requis

Les exigences préalables d'entrée sur cette formation sont :

### Être titulaire d'un des titres ci-dessous

- ✓ Le BASE - Brevet d'aptitude à l'Animation Socio-Educative
- ✓ Le BAFA/D - Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation/ de Direction
- ✓ Le BAPAAAT - Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant Animateur Technicien
- ✓ Tout diplôme attestant de compétences à animer un groupe quel que soit son champ d'intervention
- ✓ Tout diplôme de niveau IV ou supérieur

**ET posséder une expérience dans l'animation d'un minimum de 60 jours ou 420 h, bénévole ou/et professionnelle.**

**ET avoir une structure d'alternance**

## L'entrée en formation

### Les sélections :

Les épreuves se composent :

- D'un oral visant à évaluer l'expérience et la motivation du candidat
- D'un écrit visant à évaluer les capacités du candidat à se projeter, synthétiser et ordonner son argumentation
- D'une situation de groupe autour d'un débat thématique d'actualité visant à évaluer la capacité du candidat à inter-agir avec les autres

### Le positionnement :

Au terme de la semaine de positionnement, chaque stagiaire sera en possession de son parcours individualisé de formation.

# L'animateur « Loisirs tous publics »

## L'animateur exerce sa profession dans le cadre :

- d'associations de jeunesse et d'éducation populaire,
- de collectivités locales,
- du secteur médicosocial
- ou parfois d'entreprises relevant du secteur marchand.

## Il peut s'adresser

- à une population de proximité : quartier, ville, regroupement intercommunaux ...
- ou à un public plus spécifique : centre de vacances, centre loisirs sans hébergement, hôpitaux, village de vacances, ... Possédant les compétences lui permettant d'intervenir auprès de tous types de publics en situation de loisirs, cet animateur peut être fonctionnellement amené à intervenir en direction d'un public particulier.

## Dans le cadre de son action, il :

- Privilégie **l'écoute** des différents publics et la **mise en action** des personnes
- **Répond aux besoins identifiés** en développant des projets adaptés, prenant en compte les opportunités et les contraintes du territoire francilien
- Contribue à **développer la citoyenneté** et à **renforcer le lien social**
- Vise à **développer l'engagement** associatif et/ou le sentiment d'appartenance à une collectivité (locale, territoriale, quartier, ...)
- Vise à **renforcer la capacité à vivre ensemble** par le développement de la curiosité, de la confrontation à la diversité et à la reconnaissance des différences

L'animateur agit au sein d'une équipe de professionnels et/ou de bénévoles dont il peut être amené à assurer la coordination.

## **BPJEPS « Loisirs Tous Publics » et « CLSH »**

Enfin, les titulaires de cette spécialité du diplôme ont la possibilité de **diriger des centres de vacances et de loisirs**.

Ainsi, avec la nouvelle réglementation, c'est un des diplômes qui deviennent nécessaires.

*Notamment concernant les Centres de Loisirs Sans Hébergement – CLSH – ouverts 80 jours par an et accueillant 80 mineurs.*

## La formation dans ses aspects techniques

- Les dates extrêmes de la formation : 03/09/2007 au 08/12/2008
- Nombre d'heures en centre : 677 h 00 minimum
- Coût de la formation :

4 450 €

- Financement : - **Salariés** : financement employeur - CIF (congé individuel de formation) - etc.....
  - **Personnes sans emploi** : PAS (Parcours animation et sport) sous certaines conditions - ASSEDIC (certaines prennent en charge la formation) - CNASEA
  - Autofinancement